Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501968-20251218-15_12_2025_6-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, **le 15 décembre** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : M. LE BIHAN, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, Mme CLÉMENT, M. PRALONG, M. PÉLICHET, M. ATIK, M. MARTIN, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT, M. COCAULT, Mme BOIS, Mme CHEVEREAU, M. RALU, Mme HERVÉ, Mme LEGRAND, M. FARAUD, Mme LEBOEUF, Mme BILLARD, M. BOTREL, M. BERTHELOT, Mme BRIAND, M. BROUARD, M. NOZAY.

POUVOIRS :
Mme MARION à M. BONNET
Mme ROSE-AUBRÉE à M. LE BIHAN
Mme LEMOINE à M. PRALONG
M. BOKI-SOGUÉ à Mme CORMENIER

Mme HERVÉ, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **09 décembre 2025** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET FINANCEMENT – APPEL A PROJETS NOS LIEUX COMMUNS – RENNES METROPOLE, VILLE DE MORDELLES ET MORDELLES EN TRANSITIONS
15-12-2025 – 6 **PJ4**

Rapporteur : O. Bonnet

La démarche *Nos lieux communs* s'inscrit dans les valeurs et principes de la Charte métropolitaine de la participation citoyenne adoptée le 15 décembre 2022. Son objectif est d'aller plus loin dans l'implication dans la vie publique des personnes habitant le territoire, en leur donnant du pouvoir d'agir concrètement dans des projets en faveur de la transition écologique.

La Ville de Mordelles a acquis le bâtiment de la Ferme Piolain situé en cœur de bourg, en 2008, dans l'optique d'intégrer ce site dans le projet de renouvellement urbain dit "Espace Citoyen et Culturel", qui a pour objectif de créer une nouvelle centralité tournée vers la citoyenneté, la culture et les transitions. Une Maison des transitions était envisagée, faisant écho aux objectifs annoncés de *Nos lieux communs*. C'est pourquoi ce lieu a été retenu dans le cadre de l'Appel à Projets *Nos lieux communs* qui s'est déroulé en 2025.

Le projet porté par l'association Mordelles en Transitions, et déposé dans le cadre de cet Appel à Projets, répond tout à fait aux objectifs demandés par Rennes Métropole. Porté par des acteurs locaux déjà implantés, il se veut vecteur de lien social en proposant un lieu de partage, de revitalisation du centre-bourg, de rencontres intergénérationnelles, soucieux de toutes et tous.

L'association et son projet ont donc été lauréats de l'appel à projets Nos lieux communs.

Afin de formaliser le partenariat autour du projet de Maison de la Transition porté par l'association Mordelles en Transitions, qui sera installé à terme au sein de la Ferme Piolain, propriété de la ville de Mordelles, dans le cadre de la démarche Nos lieux communs portée par Rennes Métropole, une convention tripartite de partenariat et financement est rédigée.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501968-20251218-15_12_2025_6-DE

Considérant la démarche Nos lieux communs portée par Rennes Métropole,

Considérant l'inscription de la Ferme Piolain, propriété de la ville de Mordelles, comme lieu participant à l'appel à projets Nos lieux communs,

Considérant le fait que le projet de Maison de la Transition, porté par l'association Mordelles en Transitions, a été lauréat de l'appel à projets Nos lieux communs organisé par Rennes Métropole,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite pluriannuelle de partenariat et financement entre Rennes Métropole, la commune de Mordelles et l'association Mordelles en Transition.

Le Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Thierry LE BIHAN

La Secrétaire de séance,

Valérie HERVÉ